

Conseil d'administration du 30 septembre 2016

Débat d'Orientation Budgétaire et Vote des grandes masses – Budget 2017

Pour la première fois, l'établissement a fait le choix de présenter dans un même temps le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote des grandes masses.

Ce choix repose sur 2 grands objectifs :

- Prendre le temps nécessaire pour disposer des informations les plus fiables possibles notamment sur le volet masse 30 afin de
 - o mesurer l'évolution du nombre de titulaires BIATS et Enseignants compte tenu de leur impact sur la masse salariale ;
 - o analyser le plus précisément possible, en cette première année du contrat quinquennal 2016/2020, la charge pédagogique qui détermine, en fonction du potentiel enseignant, le budget à allouer aux heures complémentaires.
- Mener à terme le projet d'organiser préalablement aux arbitrages budgétaires les dialogues de gestion avec les composantes. Par opposition à la procédure des années précédentes, l'établissement s'efforce d'organiser un mode de gestion ascendant et non descendant (bottom/up et non top/down). Le bilan de cette nouvelle procédure apparaît globalement positif en ce sens que, plutôt que de déterminer *a priori* des enveloppes limitatives, les choix que l'on propose cette année sont fondés sur des analyses des projets et des besoins des composantes.

Dans un établissement où la Subvention pour Charges de Services Public représente plus de 86% des recettes de l'établissement, les informations à notre disposition au niveau national sont relativement contrastées :

- D'un côté, le Ministère se félicite d'avoir obtenu pour 2017 la garantie d'une enveloppe complémentaire de 850 millions pour la MIREs qui devrait "permettre aux universités" de faire face à l'augmentation importante du nombre d'étudiants, achever la création des 5 000 postes dits FIORASO pour l'enseignement supérieur, augmenter le montant des bourses sur critères sociaux ainsi que le nombre de bénéficiaires, financer le gel des droits d'inscription à l'université, du ticket de restauration universitaire, de la sécurité sociale étudiante à la rentrée 2016, financer aussi le dégel du point d'indice à l'université ainsi que la revalorisation prévue dans le cadre du dispositif Parcours Professionnel Carrière et Rémunération.
- Selon la CPU, il faudrait 1 milliard d'euros supplémentaire en 2017 pour compenser les charges supplémentaires qui vont mécaniquement s'appliquer aux universités et ramener la dépense par étudiant à son niveau de 2012.
- De la même manière, à la rentrée de septembre, le Ministère a annoncé une dotation complémentaire de 100 millions d'euros pour faire face à la hausse des effectifs mais la CPU estime cette charge à plus de 230 millions d'euros.

En interne, il convient de rappeler tout d'abord le poids et les caractéristiques de la masse salariale dans l'ensemble des dépenses de l'établissement :

- Le compte financier 2015 indiquait que la masse salariale du budget principal représentait 86,55 % de nos recettes encaissables de fonctionnement et 85,46 % de l'ensemble des recettes encaissables. Rappelons que le Ministère, à travers ses restitutions d'analyse financière, a placé le seuil d'alerte de cet indicateur qui traduit les marges de manœuvre de l'établissement, à 83 %. L'Université Bordeaux Montaigne faisait donc partie en 2014 des 13 universités de la zone d'attention et des 6 universités affichant un taux supérieur à 85% (données non communiquées cette année).
- Sous l'influence de l'augmentation de ses ETP mais aussi des différentes mesures d'amélioration des carrières ou de la structure des emplois, le poids de la masse salariale des titulaires dans l'ensemble des dépenses de masse salariale est passé de 76,5% en 2012 à 78,5% en 2015.

Pour cet exercice 2017, 3 paramètres conduisent à une prévision d'augmentation de la masse salariale qui ne sera que partiellement compensée par une augmentation de la dotation de l'Etat :

- La mise en place des accords Parcours Professionnel Carrières et Rémunération et la hausse du point d'indice vont entraîner une hausse de la dépense de près de 750 000 €. Compte tenu des règles de calcul de la compensation, cette évolution subie par l'établissement va entraîner une dépense nette pour l'établissement de près de 250 000 €
- L'évolution de la masse salariale des universités RCE est dictée essentiellement par une variable liée au taux d'occupation des emplois.
 - o En effet, le calcul de la dotation par l'Etat de la masse salariale a été opéré sur la base du constat des dépenses de masse salariale de l'exercice 2010, dépense largement liée au taux d'occupation des emplois de cet exercice. L'établissement n'a donc pas les moyens structurellement d'avoir un taux d'occupation des emplois supérieur à celui de 2010. Or, depuis 2010, pour différentes raisons liées à plusieurs paramètres, par exemple, la baisse des promotions externes ou celle du nombre de disponibilités, on a observé progressivement une augmentation du nombre de titulaires présents dans l'établissement. Ainsi, le développement des pratiques de gels de postes depuis 2014 n'a fait que réguler cette hausse et, de fait, il est observé une augmentation continue du nombre de titulaires à la fois chez les BIATS (24 titulaires de plus en 2015 par rapport à 2012 essentiellement du fait des différents dispositifs de résorption de la précarité et notamment la loi SAUVADET) et chez les enseignants (9 titulaires de plus en 2015 par rapport à 2012).
 - o Or, cette rentrée 2016 est marquée par une nouvelle augmentation du nombre de titulaires enseignants évaluée à 7 Equivalents Temps Plein (+2 en STC, + 3 à l'IUT et +2 en Humanités) soit en année pleine une augmentation non compensée de 665 000 €.
- Le constat de la difficulté à mener à terme la réduction du volume de l'ODF prévue pour ce contrat quinquennal 2016/2020
 - o Rappel des objectifs du contrat 2016/2020 : *Il est de notre responsabilité de revenir à une offre de formation en adéquation avec notre potentiel réel en termes de ressources humaines et financières afin de rétablir des marges de*

manœuvre qui nous permettront, notamment, de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien aux formations et aux personnels. Ainsi, la charge pédagogique licence/master des 3 UFR devait passer de 138 000 à 120 000 heures, soit une diminution de 18 000 heures dans la lettre de cadrage

- Dès le Débat d'Orientation Budgétaire 2016, cette baisse de 18 000 heures avait été ramenée à une prévision de baisse de 12 000 heures
- En cette rentrée 2016, sous réserve de la consolidation des données, la baisse observée est finalement limitée à 6 000 heures, soit 12 000 heures de plus que prévues en 2014 et 6 000 heures de plus que la cible prévue lors du DOB 2016. Cette moindre réduction du volume de l'offre de formation, associée à la hausse observée sur le périmètre hors LMD et à l'augmentation de 25% des modulations de service décidée au CA du 8 juillet 2016, justifient le maintien en 2017 de l'enveloppe budgétaire consacrée aux heures complémentaires sur le budget 2016.

C'est dans ce contexte difficile que se présente le débat d'orientation budgétaire et le vote des grandes masses du budget 2017.

1) Sur le volet recettes,

L'établissement anticipe donc une hausse de la SCSP 2017 à la fois sur le volet masse salariale et sur le volet fonctionnement :

- + 1 421 000 € de masse salariale (extension en année pleine des dotations correspondantes aux postes FIORASO 2016 et anticipation d'une dotation de 4 postes FIORASO 2017, accompagnement du dispositif de déprécarisation, compensation PPCR et hausse du point d'indice) ;
- + 271 938 € de fonctionnement (essentiellement achèvement du processus pluriannuel de compensation des exonérations des boursiers).

Sur les ressources propres, l'établissement, de manière volontariste, n'intègre pas de baisse attendue des droits d'inscription du DEFLE malgré le nombre croissant d'inscrits exonérés des droits, essentiellement des réfugiés. De la même manière, malgré la légère baisse observée au Compte Financier 2015, l'université prévoit un maintien des recettes de formation continue grâce notamment aux nombreux projets en voie d'achèvement.

Au vu des très bons résultats de la campagne 2016 d'inscription des apprentis, l'université prévoit dès le BI 2017 des résultats de la taxe d'apprentissage (part quota essentiellement) identique à celle observée sur ce budget 2016.

2) Sur le volet dépenses, l'établissement entend donner un caractère prioritaire à certains objectifs :

- L'enveloppe Formation

- La préparation du budget 2017 a été caractérisée par une réforme ambitieuse du modèle d'allocation des ressources qui se traduit notamment par une délégation anticipée des crédits, une dotation globalisée (DGF + ressources propres) confiée à la direction de l'UFR qui se voit confirmée dans sa responsabilité de répartition des enveloppes. Pour accompagner ce changement, l'université propose de maintenir les crédits au niveau de 2016.

- L'enveloppe Recherche
 - o L'enveloppe Recherche 2017 sera, elle aussi, augmentée de 22 500 € afin notamment d'abonder notamment les budgets consacrés au co-financement des projets Région que l'établissement entend déposer en 2017 et celle des Presses Universitaires.
- Les achats documentaires
 - o Ils sont considérés comme un élément indispensable de la politique d'amélioration de la réussite en licence et master et du renforcement du dynamisme de notre recherche. Compte tenu de la pression observée sur cette préparation du budget 2017, l'établissement se voit contraint de lisser l'engagement pluriannuel pris en 2016 visant l'atteinte du niveau moyen des universités SHS fixé à 675 000 €. Avec une dotation de 619 423 € en 2016, l'établissement se fixe un objectif d'abondement annuel de +10 000 €. En outre, l'établissement décide d'attribuer une enveloppe de 16 000 € pour un projet de numérisation de documents.
- L'enveloppe Gros Entretien Réparation.
 - o Dans la lignée de ce qui a été fait en cours d'exécution du budget 2016, l'établissement entend poursuivre la mise en œuvre du plan de provisions pour gros entretiens ou grosses révisions (GER) afin d'inscrire les travaux d'entretien de nos bâtiments dans un programme pluriannuel de réalisation de ces dépenses. Ces travaux qui ont pour but d'assurer l'entretien courant des installations contribueront à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail de toute la communauté universitaire. Compte tenu des contraintes globales pesant sur le budget 2017, la provision 2017 est diminuée de 47 000 € par rapport aux prévisions élaborées en 2016.
- L'établissement, comme lors du BI 2016, ne prévoit une enveloppe que de 30 000 € pour l'accompagnement du projet pluriannuel relatif au régime indemnitaire BIATS

Avec 1 870 937 € de recettes et 2 062 976 € de dépenses prévisionnelles en plus, qui aboutissent à un constat d'un déséquilibre d'environ 200 000 €, on mesure les tensions structurelles dans lesquelles s'inscrit la préparation du budget 2017 qui nécessitent d'engager un scénario de rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Hypothèses de rétablissement de l'équilibre budgétaire

En l'état de l'incertitude sur le niveau de la SCSP 2017, notamment sur le nombre de postes FIORASO 2017, et soucieux d'anticiper la fin annoncée de ce dispositif lié au quinquennat actuel qui aura permis pour l'établissement d'absorber une partie non négligeable des hausses observées de la masse salariale, l'établissement se fixe une stratégie de maîtrise basée sur la recherche d'efforts partagés entre les différentes dimensions de l'activité de l'établissement:

Comme évoqué précédemment, les 11 gels de postes, outre le gel des 4 postes FIORASO 2015 (que nous n'avons jamais affecté), se traduisent à la rentrée 2016 par une augmentation de 7 ETP de titulaires et donc par une augmentation du taux d'occupation des emplois. Cette situation qui peut apparaître paradoxale s'explique par une nette diminution du nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs bénéficiant de mutation ou de promotion à

l'extérieur de l'établissement à cette rentrée 2016 et par plusieurs situations individuelles de fin de détachement ou de mise à disposition.

Compte tenu du coût moyen d'un poste d'enseignant-chercheur, et compte tenu des règles d'affectation des ATER sur la moitié des postes vacants d'enseignants-chercheurs, l'économie réalisée par le gel d'un poste d'enseignant-chercheur est estimé à 66 000 € en année pleine et à 22 000 € pour l'année N+1 (idée d'une mesure qui ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} septembre)

Soucieux de ne pas laisser s'accroître le déséquilibre masse 10/masse 30 de l'établissement, l'université décide donc de chercher dans les crédits de masse salariale la réponse à cette forte augmentation attendue de la masse 30 :

- Une hypothèse à 15 gels de postes (pour rappel : cela représente 4 gels de plus qu'en 2016 alors que nous comptons + 7 ETP) à laquelle s'ajoute la non-occupation d'une prévision de 4 postes FIORASO.
 - Cette hausse des gels devrait permettre une économie de 110 000 € en 2017 et de 330 000 € en 2018. L'établissement devra maintenir le principe désormais installé de l'affectation d'ATER sur les postes vacants d'EC (1 ATER à temps plein sur 2 postes vacants d'EC en dehors des ½ ATER pour les doctorants montants).
 - L'établissement conserve l'objectif de diminution de 12 000 heures par rapport au volume de l'ODF 2011/2015, tel que fixé au DOB 2016 (rappel d'une baisse de 6 000 heures au lieu des 18 000 prévues en 2014). Sous réserve du bilan du fonctionnement pédagogique de cette première année du contrat quinquennal, cette cible est fixée à 2 400 heures, soit une économie de 120 000 € en année pleine et 40 000 € en 2017.
 - L'établissement envisage de rétablir les droits d'inscription au concours d'entrée au Master de l'IJBA. Cette pratique, largement répandue dans les autres établissements publics dispensant des formations de journalisme, apparaît comme une nécessité compte tenu des difficultés budgétaires observées

- Une hypothèse à 13 gels de postes, soit 2 de plus qu'en 2016, et non-utilisation d'une dotation anticipée de 4 postes FIORAOS 2017
 - Cette hypothèse oblige, par rapport au scénario précédent, à retrouver une enveloppe de 44 000 € sur l'exercice
 - Ce delta sera recherché par 3 leviers complémentaires :
 - Une réduction du nombre d'ETP de contractuels BIATS (suppléances, chaînes d'inscription, ...), soit l'équivalent de 2 ETP annuels
 - Le rétablissement de l'hypothèse formulée en 2012 d'une affectation d'ATER sur seulement 1/3 des postes vacants d'enseignants-chercheurs (soit environ 5 ATER à temps plein de moins).
 - Une diminution du nombre de doctorants contractuels

Volet masse 20 Crédits d'investissement

Au 31/12/2015, le fonds de roulement de l'établissement (budget principal hors CFA et SIGDU) s'établissait à 11 893 878 €.

Toutefois, une partie de ce fonds est déjà gagée par des opérations arrêtées et votées par le conseil d'administration dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements (PPI) mais dont les dépenses ne s'exécuteront que sur les prochains exercices.

Déduction faite de ces dépenses, le fonds de roulement réellement mobilisable au 31/12/2015 était de 5 844 084.12 €

En 2016, de nouvelles opérations, pour certaines d'entre elles déjà intégrées au budget initial ou au budget rectificatif n°1 et pour d'autres qui seront proposées au vote lors du budget rectificatif n°2, obéreront ce fonds de roulement.

- + 450 000 € relatifs à l'augmentation de la part autofinancée de la réhabilitation du bâtiment K
- + 50 000 € sur les opérations de mise en sécurité des cages d'escalier
- - 200 000 € sur la gestion des eaux pluviales et l'étanchéité
- + 10 000 € pour couvrir les besoins en mobiliers de la maison de la recherche non initialement intégrés dans l'estimation initiale
- + 600 000 € correspondant à la part d'autofinancement sur le futur CLEEF (réhabilitation et extension du DEFLE)
- + 600 000 € estimés correspondant à notre financement sur l'opération de réhabilitation du bâtiment Accueil
- + 150 000 € pour la rénovation du système anti-intrusion
- + 340 000 € pour la requalification des locaux de la DPIL
- + 35 000 € pour abonder l'étude sur le Schéma directeur immobilier

En 2017, l'établissement va poursuivre sa politique de rénovation des amphithéâtres avec la programmation du C200 pour 450 000 € ainsi que la mise en accessibilité de ses locaux (Accueil, archéologie et IUT) pour 155 000 €. Une opération de sécurisation des locaux pour les serveurs est également programmée pour un montant de 200 000 €.

Parallèlement, l'établissement continue à renouveler son parc informatique et ses équipements audiovisuels pour un montant annuel de près d'un million d'euros (IUT et IJBA compris)

Enfin, une étude sur la signalétique est prévue pour un montant de 20 000 €.

Afin de maintenir son niveau d'investissement dans les années à venir, l'établissement devra, à très court terme, s'engager dans une perspective volontariste pour dégager un excédent de fonctionnement dès le budget initial.